

Le 5 juillet 2022

AVIS AUX MÉDIAS

DEUX COMMISSIONS SCOLAIRES TIENDRONT DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN NOVEMBRE 2022

Élections Yukon organisera des élections pour les deux commissions scolaires du territoire, à savoir la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) et la nouvelle Commission scolaire des Premières Nations (CSPN). Les deux commissions scolaires assurent la gestion de onze écoles sur le territoire.

La tenue simultanée d'élections pour deux commissions scolaires constitue une première. Des bureaux de scrutin communs seront ouverts sur l'ensemble du territoire. Chaque commission scolaire a cinq postes de commissaires à pourvoir. Le scrutin aura lieu le lundi 7 novembre 2022.

L'éligibilité en tant que candidat ou l'admissibilité en tant qu'électeur aux élections des commissions scolaires est déterminée en fonction des droits linguistiques de la minorité pour les élections de la CSFY, de la langue ancestrale pour les élections de la CSPN et de la condition de parent d'élèves fréquentant une école gérée par l'une ou l'autre des commissions scolaires.

Vous trouverez ci-dessous les dates clés pour les élections générales des commissions scolaires :

DATE	ÉTAPE	REMARQUES
Lundi 17 octobre	Avis de présentation des candidatures	Les candidats peuvent déposer leurs documents de candidature.
Jeudi 27 octobre	Fin de la période de présentation des candidatures	Tenue d'un scrutin si six candidatures ou plus sont soumises.
Samedi 5 novembre	Vote par anticipation	Ouverture des bureaux de vote sur tout le territoire pour le vote en personne.
Lundi 7 novembre	Jour du scrutin	Ouverture des bureaux de vote sur tout le territoire pour le vote en personne.

Citation :

« L'organisation d'élections pour les commissions scolaires est l'un des principaux mandats d'Élections Yukon. Les commissions scolaires sont des partenaires essentiels au chapitre de la gouvernance des écoles; les commissaires élus contribuent à la prestation d'une éducation accessible et de qualité aux élèves du Yukon.

Les élections de novembre 2022 constitueront une première en ce qui concerne le nombre de commissions scolaires, le nombre d'écoles et le nombre d'électeurs sur le territoire. En nous appuyant sur les innovations introduites lors des récentes élections des commissions scolaires, nous nous concentrons sur la modernisation du système de vote, l'augmentation du nombre de lieux de vote, le renouvellement des processus et le renforcement des partenariats. Nous poursuivons notre travail et nous nous engageons à introduire de nouveaux niveaux de communication, de commodité et d'accès pour permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote et aux personnes intéressées de soumettre leur candidature aux élections des commissions scolaires. »

Max Harvey, directeur général des élections, Élections Yukon

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Maxwell Harvey Élections Yukon directeur général des élections
(867) 667-8683 schools@electionsyukon.ca

Pièce jointe : Écoles du Yukon administrées par une commission scolaire

ÉCOLES DU YUKON ADMINISTRÉES PAR UNE COMMISSION SCOLAIRE

Les écoles suivantes sont administrées par une commission scolaire.

ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON (CSFY)	COLLECTIVITÉ
École Émilie-Tremblay	Whitehorse
Centre scolaire secondaire communautaire Paul-Émile-Mercier (CSSC Mercier)	Whitehorse
École Nomade	Yukon
ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS ET ADMISSIBILITÉ DES ÉLECTEURS	
Les électeurs doivent être des citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans et détenir les droits linguistiques de la minorité francophone prévus par la <i>Charte des droits et libertés</i> ou être les parents d'un élève qui fréquente une école administrée par la CSFY.	

ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES NATIONS (CSPN)	COLLECTIVITÉ
École Chief-Zzeh-Gittlit	Old Crow
École primaire Grey Mountain	Whitehorse
École élémentaire Johnson	Watson Lake
École Nelnah-Bessie-John	Beaver Creek
École de Ross River	Ross River
École St. Elias	Haines Junction
École élémentaire de Takhini	Whitehorse
École secondaire de Watson Lake	Watson Lake
ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS ET ADMISSIBILITÉ DES ÉLECTEURS	
Les électeurs doivent être des citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans membres d'une Première Nation du Yukon et dont la langue ancestrale est l'une des huit langues autochtones mentionnées dans l' <i>arrêté ministériel visant à constituer la Commission scolaire des Premières Nations</i> ou qui sont les parents d'un élève qui fréquente une école administrée par la CSPN.	